

FICHE INSCRIPTION 2022-2023

photo

ENFANT

Nom et prénom	
Date de naissance	
Classe	
Établissement fréquenté	
GSM	
E-mail	
Troubles DYS	
Suivi spécialistes (orthophoniste ou autres.)	
Allergies alimentaires / allergies	

RESPONSABLES LEGAUX

	PÈRE	MÈRE
Nom et prénom		
Adresse postale		
Téléphone portable		
Téléphone Domicile		
E-mail		
Profession		

Personne(s) à contacter en cas d'urgence : Nom/Prénom/Tel/Lien de parenté

.....

Personne(s) autorisée(s) à récupérer l'(es) enfant(s) (nom et n° de téléphone)

.....

SORTIES : J'autorise mon enfant à quitter l'accueil de RUNSCIENCES seul OUI NON (si oui fournir une attestation)

PRESTATION CHOISIE pour l'année 2022-2023

Prestation	<p>MONTANT TTC : _____ + 75 € frais inscription</p> <p>Réglé par <input type="radio"/> prélèvement <input type="radio"/> chèque <input type="radio"/> espèces</p> <p> <input type="radio"/> Virement sur le compte IBAN FR76 1131 5000 0108 0125 7203 481</p>
------------	--

Par ma signature, j'accepte d'être informé(e) et contacté(e) par mail. Je confirme avoir pris connaissance à la fois des conditions générales de vente et du règlement intérieur et les accepte.

A

Signature Nom et prénom du responsable légal

Date :

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE

Je soussigné(e) Mme, Mr, Mlle _____

domicilié(e) au _____

autorise mon enfant _____ à quitter seul l'établissement RUNSCIENCES, situé au 25 chemin de la bretelle Tan-Rouge 97435 Saint Gilles Les Hauts quand sa séance de cours de soutien scolaire est terminée, ou lorsqu'il(elle) a fini ses devoirs.

En signant cette autorisation, je décharge Mme ELISE Sabrina de toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors du périmètre du centre RUNSCIENCES. Sans autorisation, les élèves devront rester dans l'enceinte du centre jusqu'à mon arrivée.

Fait à _____ le _____

Signature du représentant légal :

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE DROITS A L'IMAGE

Je soussigné(e) _____

Demeurant à _____

adresse mail _____

téléphone _____

Responsable de l'enfant _____

né(e) le _____ à _____

Autorise Mme ELISE Sabrina à prendre des photos ou des vidéos où j'y figure et / ou mon enfant et déclare expressément et sans contrepartie financière consentir à :

Article 1. Droit à l'image

Je consens par la signature de la présente autorisation à ce que certaines photographies soient utilisées sur les supports de communication de Sabrina Elise dans le cadre de la promotion de son centre de formation (site Internet « runscienc.es.fr », plaquette, présentation lors de salons professionnels, réseaux sociaux...), étant entendu qu'il ne sera pas fait usage des photographies à des fins susceptibles de nuire aux personnes représentées. Aucune utilisation ne sera faite par Sabrina Elise en dehors des besoins de communication du centre de formation. Aucun droit ne sera cédé à des tiers sans l'autorisation de l'intéressé qui y figure.

Article 2. Respect et honorabilité

En contrepartie, Sabrina Elise s'engage à ne jamais porter atteinte à mon intégrité et mon honorabilité lors de la représentation de mon image / prestation, et à diffuser ces images dans les circuits conformes à la moralité.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier (compte tenu de la nature du réseau internet)

N'autorise pas Mme ELISE Sabrina à prendre des photos ou des vidéos où j'y figure et / ou mon enfant.

Fait à: _____ Le : _____

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

CONDITIONS GENERALES DE VENTES SOUTIEN SCOLAIRE

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales de prestations régissent les relations contractuelles entre Runsciencés et le client, les deux parties les acceptant sans réserve. Ces dernières prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite. Les conditions générales de prestations peuvent être à tout moment modifiées.

ARTICLE 2 – MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 2-1 PRESTATIONS - Au moment de l'inscription et par la suite, **la formule choisie et le nombre d'heures de cours de soutien scolaire et aide aux devoirs est librement fixé par le client.** L'inscription et la formule souscrite sont valables par enfant. Le client souscrit à la formule :

FORMULE NOMADE renouvelable selon les besoins _____

Les heures de cours sont valables jusqu'au 30 juin 2023. Les heures non effectuées ne sont pas reportées à l'année scolaire suivante et ne seront pas remboursées.

LA FORMULE EXCELLENCE _____

La formule Excellence inclut les cours de soutien scolaire uniquement pendant la période scolaire : un suivi et accompagnement individualisé pendant toute l'année scolaire ; une place prioritaire, jusqu'à 4 heures de cours par semaine pendant la période scolaire. Non inclus : les stages de vacances.

Toute absence justifiée ou injustifiée ne donne droit à aucun remboursement au prorata du nombre d'heures. Aucune heure de cours ne sera reportée. En cas d'absence justifiée (maladie avec certificat médical), 2 heures de cours maximum peuvent être reportées dans le mois en cours sous réserve de place disponible. Le montant total de la prestation est mensualisé sur la durée de l'engagement.

LE PROGRAMME ELITE SCIENCES _____

Le programme ELITE Primaire/Collège/Lycée inclut: un accompagnement personnalisé et individualisé avec le Dr Sabrina ELISE, 3 ou 4 heures de cours par semaine (selon le niveau) pendant la période scolaire et les stages de révisions pendant les vacances scolaires (4 ou 6 heures de cours selon le niveau) ;

Le paiement de tout programme ELITE commencé est dû sur la durée de l'engagement. Toute absence justifiée ou injustifiée ne donne droit à aucun remboursement au prorata du nombre d'heures. Aucune heure de cours ne sera reportée. En cas d'absence justifiée (maladie avec certificat médical), 2 heures de cours au maximum peuvent être reportées dans le mois en cours ou pendant les vacances scolaires sous réserve de place disponible. Le montant total de la prestation est mensualisé sur la durée de l'engagement.

LE PROGRAMME PUPILLES/DYS _____

Le programme PUPILLES/DYS Primaire/Collège/Lycée inclut: un accompagnement personnalisé et individualisé avec le Dr Sabrina ELISE, 3 heures de cours par semaine (selon le niveau) pendant la période scolaire et les stages de révisions pendant les vacances scolaires (4 heures de cours selon le niveau) ;

Le paiement de tout programme PUPILLES/DYS commencé est dû sur la durée de l'engagement. Toute absence justifiée ou injustifiée ne donne droit à aucun remboursement au prorata du nombre d'heures. Aucune heure de cours ne sera reportée.

En cas d'absence justifiée (maladie avec certificat médical), 2 heures de cours au maximum peuvent être reportées dans le mois en cours ou pendant les vacances scolaires sous réserve de place disponible. Le montant total de la prestation est mensualisé sur la durée de l'engagement.

Article 2-2 HORAIRES - Le planning est remis au client le jour de son inscription et le nombre d'heures et les horaires sont fixés d'un commun accord entre Runsciencés et le client. Le client doit inscrire son enfant sur le calendrier afin de réserver ses heures de cours. Les cours débutent à heure fixe. Le client s'engage à respecter le calendrier initialement prévu.

Chaque heure de cours commencée reste due et elle est décomptée. Une fiche de présence sera signée par l'élève et le formateur afin de justifier de la prestation. Cette fiche sera portée à la connaissance des parents.

Article 2-3 MODIFICATION DE CRENEAUX - Le client s'engage à **prévenir** le centre Runsciencés de toute modification sur les horaires, de cours au minimum une heure avant l'heure de cours initialement prévue. **Toute**

modification sur le jour et l'horaire de cours doit être confirmée et acceptée par Runsciencés. Aucune heure de cours ne sera rajoutée au planning initialement prévu.

Article 2- 4 ABSENCES et ANNULATION

- ✓ **Pour la souscription de la formule NOMADE/PACK, pour toute absence injustifiée de l'élève et que celui-ci n'a pas prévenu Runsciencés, l'heure de cours est dûe et elle est décomptée. L'heure de cours ne sera pas reportée.**

En cas d'absence du professeur ou en cas d'absence justifiée de l'élève, le forfait restera inchangé et **les heures ne seront pas décomptées**. L'élève ou le client pourra venir à une date ultérieure d'un commun accord entre le professeur, les parents et l'élève ou entre le professeur et le client dans la limite des places disponibles.

- ✓ **Pour la souscription de la formule EXCELLENCE, pour toute absence injustifiée de l'élève, aucune heure de cours ne sera pas reportée et le montant de la prestation reste le même (aucune déduction et remboursement ne seront accordés). Pour toute absence justifiée (maladie et certificat médical), 2 heures de cours maximum peuvent être reportées dans le mois en cours sous réserve de place disponible.**
- ✓ **Pour la souscription d'un programme ELITE ou programme DYS, pour toute absence injustifiée de l'élève, aucune heure de cours ne sera pas reportée et le montant de la prestation reste le même (aucune déduction et remboursement ne seront accordés). Pour toute absence justifiée, 2 heures de cours maximum peuvent être reportées dans le mois en cours sous réserve de place disponible..**

Article 2-5 RETARD - Un retard de 10 minutes sera toléré, au-delà les minutes ne seront pas reportées. L'heure de cours se termine à l'horaire initialement prévu.

Article 2-6 SAISON CYCLONIQUE - En cas d'alerte cyclonique ORANGE ET ROUGE, **le centre Runsciencés est fermé et les cours sont annulés pour ces dates.** Pour la souscription de la formule NOMADE, aucune heure de cours ne sera pas reportée, ni décomptée. Pour la souscription d'un programme EXCELLENCE ou ELITE ou PUPILLES, aucune heure de cours ne sera pas reportée et le forfait reste le même (aucune déduction et remboursement ne seront accordés).

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE REGLEMENT et de PAIEMENT

Article 3-1 TARIFS - Les tarifs (TTC) indiqués, proposés en Euro, incluant la TVA, sur quelque support que ce soit, ne sont pas contractuels (**Runsciencés se réservant le droit de modifier ses tarifs à tout moment**).

Article 3-2 PAIEMENT - **Le jour de l'inscription**, le Client règle le montant TTC des prestations et les frais d'inscriptions correspondant à l'option de son choix.

Article 3-3 MODE DE PAIEMENT - Sauf stipulation contraire, les prix sont payables à Mme Sabrina ELISE à **réception de facture** (paiement comptant). Le règlement des commandes s'effectue :

* soit en espèces,

* soit par chèque à l'ordre de Mme Sabrina ELISE. **Dans le cas de chèque rejeté pour défaut de provision, le client sera redevable du forfait de frais pour chèque rejeté de 20,00 €/rejet.**

* soit par **virement bancaire** (un RIB se trouve au bas de chaque facture)

* soit par **prélèvement bancaire** : en signant ces conditions générales qui vaut aussi mandat de prélèvement bancaire SEPA Core et en fournissant à Mme Sabrina ELISE votre RIB vous autorisez notre prestataire de prélèvement bancaire GoCardless, identifiant créancier SEPA numéro GB27ZZSDDBARC0000007495895 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de GoCardless. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant ce mandat de prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

DANS LE CAS D'UN ABONNEMENT, LE MODE DE RÈGLEMENT EST LE PRÉLÈVEMENT OU PAR VIREMENT

Par virement : Le Client remet la preuve de la demande de virement récurrent de sa banque.

DATE DE VIREMENT : tous les _____ de chaque mois du _____ au _____

Par prélèvement SEPA : Le Client signe l'autorisation de prélèvement + RIB. La date de prélèvement initial est le _____ puis tous les _____ de chaque mois du _____ au _____.

Pour la souscription d'un programme EXCELLENCE, ELITE ou PUPILLES avec engagement, Le Client s'engage à honorer le contrat et verser les mensualités selon les modalités de paiement de l'échéancier. Le règlement est exigible et reste dû pour chaque mois tout au long de la durée de l'engagement (sauf cas de force majeure dûment reconnu). Aucun report de paiement ou un non-paiement ne sera accepté. Le règlement choisi est soit par prélèvement bancaire ou par virement. Le paiement est effectué chaque début du mois, au plus tard le 05 de chaque mois.

En cas de **non règlement** et/ou de **retard de paiement** par le Client des sommes dues à Runsciencences dans les délais convenus, les prestations seront immédiatement interrompues sans préavis et pourront être annulées par Runsciencences, qui pourra réclamer le versement d'un intérêt égal au taux légal.

ARTICLE 4 - DELAI DE RETRACTATION, RESILIATION, REMBOURSEMENT

Article 4-1 DELAI DE RETRACTATION - Après signature du présent contrat, le Client pourra annuler le présent contrat et se rétracter dans un délai de 7 jours à compter de la réception du dossier d'inscription, par lettre recommandée avec accusé de réception à adresser à Runsciencences, Mme ELISE Sabrina 30 chemin de la bretelle 97435 Saint Gilles Les Hauts, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Article 4-2 RESILIATION ANTICIPEE A L'INITIATIVE DU CLIENT - Après le délai de rétractation, le contrat peut prendre fin, à l'initiative du client par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 15 jours. **LA RÉSILIATION ANTICIPÉE DU CONTRAT ENTRAÎNERA LA PERTE DE TOUS LES AVANTAGES** dont le client bénéficiait du fait de son engagement initial. Le client ne pourra continuer à bénéficier **des avantages. Le Client sera alors redevable du montant de la prestation choisie et ce dès son inscription, suivant les modalités ci-dessous.**

REMBOURSEMENT - Dans le cadre d'une résiliation anticipée, Runsciencences remboursera, si nécessaire, alors la différence au prorata tout en gardant les frais d'inscription, qui demeurent exigibles et acquis à Runsciencences. Aucune déduction des droits d'inscription ne sera possible.

Dans le cas contraire, le Client s'engage à régler la différence du solde à payer suivant les modalités :

- Pour la formule NOMADE, le tarif horaire est facturé à 20 €.

- Pour un programme EXCELLENCE, ELITE ou PUPILLES, aucun remboursement ne sera accordé et aucune heure de cours n'est reportée ou remboursée. **Le client est redevable du montant total du programme depuis le jour de son inscription. Des frais de résiliation de contrat d'un montant de 50 € seront appliqués pour le traitement de la résiliation.**

Article 4-3 RESILIATION ANTICIPEE A L'INITIATIVE DE RUNSCIENCES - Le contrat peut également prendre fin, à l'initiative de Runsciencences par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 15 jours. Les motivations de Runsciencences seront adressées au Client par écrit. L'article 4 s'applique également dans ce cas.

Article 4-4 NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS DES DEUX PARTIES - Tout cours, dans le cadre d'un forfait ou hors forfait sera exécuté conformément au présent contrat. Sauf disposition particulière, en cas de manquement grave aux obligations contractuelles qui incombent à l'une ou l'autre des parties en vertu des présentes, le contractant notifiera à la partie défaillante, par lettre recommandée avec accusé de réception, le non-respect de ses engagements avec obligation d'y remédier dans un délai de 8 jours. Sans réaction de la part du contrevenant dans ledit délai, le contrat sera alors résilié de plein droit.

ARTICLE 5 – ASSURANCE

Le client est responsable des dégradations causés par son/ses enfant(s) et remboursera intégralement les frais engagés pour la réparation du dommage causé. **Les assurances maladie, accident ou responsabilités civiles sont à souscrire** par l'élève lui-même ou par un représentant légal en cas de minorité.

RUNSCIENCES représenté par Mme ELISE Sabrina décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires ...).

RUNSCIENCES représenté par Mme ELISE Sabrina décline toute responsabilité en cas de maladie et infection COVID-19 de l'élève. Les gestes barrières, la désinfection et nettoyage des locaux sont respectées selon le protocole sanitaire. Runsciencences, le Client et l'élève s'engagent à respecter le protocole sanitaire à l'intérieur des locaux et dans leur vie quotidienne.

ARTICLE 6 -LITIGES

En cas de différent survenant entre les parties, celles-ci conviennent de mettre en œuvre tous les moyens utiles pour trouver une solution amiable avant saisie d'une juridiction. A défaut, les deux parties acceptent de suivre les règles de compétence prévues par la loi.

Je, soussigné, _____ reconnais avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Prestations et en accepter les termes. Le Présent contrat est conclu pour une durée déterminée. Il prend effet à compter de sa date de signature le _____ et prend fin le 30 juin 2023.

Fait à _____ le _____

Signatures Le CLIENT / Parent / Responsable légal
Nom et prénom précédé de « Lu et approuvé »

Nous fournissons aux élèves un cadre de travail propre et agréable.

La participation aux cours est une composante essentielle pour la réussite de l'apprenant. La pédagogie employée est une pédagogie active basée sur l'implication et la motivation de l'apprenant.

L'apprenant est actif dans l'acquisition de ses savoirs, savoir-faire et savoir-être.

CONDITIONS D'ACCUEIL

PRISE DE TEMPERATURE Avant de se rendre au centre, les parents sont invités à prendre la température de leurs enfants avant le départ pour Runsciencés. En cas de symptômes* ou de fièvre (>37,8°C), l'enfant doit rester chez lui. Ils préviennent la Direction par téléphone au 0692 76 30 90. *symptômes : *toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.* Le personnel du centre procède de même.

GESTES BARRIERES - les gestes barrières doivent être respectés : **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE (JUSQU'À NOUVEL ORDRE)**, **LAVAGE DES MAINS RÉGULIÈREMENT**, respecter la distanciation physique d'au moins un mètre avec port du masque, respecter le balisage au sol.

ACCUEIL DES ELEVES - Les jeunes enfants doivent être accompagnés d'un adulte jusque dans nos locaux. Les enfants sont accueillis au fur et à mesure de leur arrivée. A l'arrivée, les parents et tierces personnes sont invités à rester à l'extérieur.

HORAIRE - Les cours s'effectuent par rendez-vous. Pour éviter toute affluence, il est impératif de respecter les horaires. Les cours débutent et se terminent à une heure fixe. La personne accompagnant l'enfant ou l'enfant même devra signer la feuille de présence.

Saison cyclonique - En pré-alerte cyclonique, le centre est ouvert et les cours ont lieu. En alerte orange, nous fermons le centre. Si des enfants sont dans nos locaux au passage de l'alerte orange, les parents doivent prendre leurs dispositions pour récupérer leurs enfants. Nous nous réservons le droit de modifier les horaires en fonction des nécessités de service. Les élèves devront s'y conformer.

SORTIES DES ELEVES

ENFANTS MINEURS - Les enfants mineurs ne sont rendus qu'aux parents ou à leur représentant majeur régulièrement mandaté à cet effet. En aucun cas, un enfant mineur ne peut être autorisé à quitter le centre accompagné d'un autre mineur, ni même par une personne majeure qui n'aurait pas été désignée expressément par le responsable légal de l'enfant.

AUTORISATION DE SORTIE - Au cas où l'enfant arriverait au centre seul et rentrerait seul, une autorisation parentale de sortie doit être signée le jour de l'inscription.

MESURES DE SECOURS ET D'URGENCE

PRISE DE TEMPERATURE - Pendant les cours, si un enfant présente des symptômes et/ou de fièvre, les parents sont appelés sans délai pour venir récupérer leur enfant. L'enfant est isolé dans une autre pièce dédiée permettant sa surveillance. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19.

SOINS et MEDICAMENTS - Le personnel du centre n'est pas habilité à donner des soins et médicaments aux enfants. Tous les problèmes de santé de l'enfant doivent obligatoirement être signalés lors de l'inscription. En cas de maladie contagieuse, les parents doivent prendre toutes les dispositions pour ne pas nous confier leur enfant.

ACCIDENT - En cas d'accident grave ou de troubles physiques sérieux, nous ferons obligatoirement appel aux sapeurs-pompiers et au SAMU. Ils préviendront ensuite les parents.

INCENDIE - En cas d'incendie, les élèves sont invités à se regrouper dans la cour.

RESPONSABILITE

RESPONSABILITE - La responsabilité du centre RUNSCIENCES ne peut être engagée que pendant les heures de fonctionnement. En-dehors de ces horaires, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs représentants légaux.

La responsabilité de RUNSCIENCES est donc dégagée avant et après l'heure de cours. Il est conseillé aux familles de vérifier si leur assurance les garantit contre risques éventuels hors établissement : **assurance à responsabilité civile ou assurance extra scolaire**.

PERTE, VOL, DEGRADATION - Runsciencences décline toute responsabilité en cas de problème de quelque nature que ce soit (perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les élèves dans nos locaux).

Les parents sont responsables des dégradations éventuelles causées par leurs enfants et rembourseront intégralement les frais engagés pour la réparation du dommage causé.

MALADIES - RUNSCIENCES représenté par Mme ELISE Sabrina décline toute responsabilité en cas de maladie et infections de l'élève. Les gestes barrières, la désinfection et nettoyage des locaux sont respectées selon le protocole sanitaire. Runsciencences, le Client et l'élève s'engagent à respecter le protocole sanitaire à l'intérieur des locaux et dans leur vie quotidienne.

MESURES D'HYGIENE

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

La ventilation et l'aération des locaux sont maintenus en tout temps.

La désinfection des locaux est réalisée tous les jours.

La désinfection des tables, chaises, équipements et matériel en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe.

REGLEMENT - SOUTIEN SCOLAIRE

MATERIEL PEDAGOGIQUE - L'élève doit avoir ses cahiers de cours et manuels scolaires ainsi que son propre matériel (cahier de brouillon, trousse, calculatrice, instruments de géométrie...).

Les échanges d'effets personnels entre enfants sont interdits (livres, crayons, calculatrices, trousse...).

ASSIDUITE ET TRAVAIL - L'élève doit être assidu aux cours de soutien scolaire à Runsciencences pour garantir sa réussite.

- Les cahiers de cours doivent être propres et mis à jour. Les classeurs de cours doivent être rangés et mis à jour.
- Les devoirs remis par l'établissement scolaire doivent être notés rigoureusement dans le cahier de texte/agenda/pronote.
- Les devoirs doivent être faits à la maison avant de venir aux cours à Runsciencences. Si toutefois, l'élève n'a pas pu les faire, il y aura au moins une trace de ses recherches et début de raisonnement. Il notera toutes ses questions à poser aux formateurs.
- L'élève s'engage à travailler assidûment et avec rigueur, tous les cours et exercices donnés par les formateurs de Runsciencences.
- Nos formateurs sont à l'écoute et dans la bienveillance. L'élève est libre d'exprimer son opinion dans le respect et ses difficultés sans avoir peur d'être jugé.
- L'élève peut apporter son aide à tout autre élève. Savoir expliquer à l'autre signifie qu'il a compris et maîtrise la notion.
- Les parents sont invités à communiquer toute information permettant un bon suivi de leur enfant dans sa scolarité (code pronote, les notes et bulletins trimestriels...).

ESPACE DE TRAVAIL - Chaque élève se doit de tenir son espace de travail propre et entretenu (ne pas écrire sur les tables) et nettoyer son espace de travail quand il a terminé (lingettes désinfectantes).

Le bâtiment, les abords, les équipements, le matériel et les manuels doivent être respectés. L'élève est personnellement et solidairement responsable de leur maintien en bon état. Les dégradations pourront entraîner le paiement du préjudice causé et pourra donner lieu, selon la gravité, à un dépôt de plainte.

TENUE & COMPORTEMENT - Les élèves sont invités à se présenter en tenue correcte et les filles auront les cheveux attachés (tresse, chignon).

Les élèves auront un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans le centre. Il ne sera pas pas toléré une incorrection de langage, d'attitude ou de comportement grossier et incorrect envers qui que ce soit ou volent des documents ou des objets appartenant au centre.

En cas d'indiscipline notoire et répétée et au vu du rapport établi par un membre de l'équipe pédagogique, un premier avertissement sera adressé par courrier ou appel aux parents. Si la situation persiste, une sanction d'exclusion provisoire ou définitive sera prononcée.

APPAREILS ELECTRONIQUES - L'utilisation d'appareils électroniques (baladeur, téléphone portable,...) est interdit en salle d'étude : ils doivent être éteints ou rangés dans le sac. En cas d'utilisation, celui-ci est prié d'en informer le formateur avant le début du cours. Leur utilisation est exceptionnellement et strictement réservé aux apprentissages scolaires et pédagogiques sous autorisation du formateur.

OBJETS DE VALEURS - Il est demandé aux familles d'éviter de donner des choses de valeur aux enfants (bijoux, téléphone).

OBJETS DANGEREUX - Il est interdit d'introduire tout objet (armes blanches ou à feu, bombe lacrymogène ou autre ...) pouvant provoquer des blessures ou dommages corporels, fassent ou suscitent tout acte perturbant l'harmonie des élèves et du personnel,

NOURRITURE - Il n'est pas autorisé de manger dans les locaux. Un coin repas y est dédié à l'extérieur. Chaque personne doit avoir sa propre bouteille d'eau à son nom.

ALCOOL ET DROGUE - Le centre est un espace non fumeur. L'usage de la cigarette électronique est également interdite. Il est également interdit aux élèves de pénétrer dans le centre en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées. Toute personne étant sous l'effet de substances illicites sera exclu.

Règlement entré en vigueur, le 08/05/2020.

Leà

Signatures

Parent / Responsable légal

Nom et prénom précédé de « lu et approuvé »

Signature Elève

Nom et prénom précédé de « lu et approuvé »